

DEMANDE D'AGREMENT D'UNE SUBSTANCE ACTIVE A USAGE AGRICOLE

1. NOM DU DEMANDEUR

2. NUMERO D'AGREMENT DU DEMANDEUR

3. NOM DE LA SUBSTANCE ACTIVE ET NUMERO CAS

4. CATEGORIE DE LA SUBSTANCE ACTIVE (*cocher la case correspondante*)

Insecticide Acaricide Fongicide Herbicide Microorganisme Autre, préciser :.....

5. REFERENCE REGLEMENTAIRE

5.1. LA SUBSTANCE ACTIVE EST-ELLE (*cocher la case correspondante*)

AGREEE EN UNION EUROPEENNE ET NON CANDIDATE A LA SUBSTITUTION

5.2. DANS LE CAS CONTRAIRE (*SA non agréée en UE / SA agréée en UE et candidate à la substitution*) :

➤ **PAYS DANS LEQUEL LA SUBSTANCE ACTIVE EST AGREEE**

➤ **JUSTIFICATION DE L'INTERET A AGREER LA SUBSTANCE ACTIVE (AGRICOLE, ECONOMIQUE, ALTERNATIVE...)**

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (*cocher la case correspondante*)

COMPATIBLE AVEC LA PROTECTION BIOLOGIQUE INTEGREE, fournir un justificatif

COMPATIBLE AVEC L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, fournir un justificatif

Nom, visa du responsable, date et cachet du demandeur

Joindre la fiche toxicologique de la substance active. Cette fiche devra être issue de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES Agritox) ou d'un autre organisme officiel.